



DÉLIBÉRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 7

Votants : 8

Le 23 septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Monnières, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise MÉNARD, adjointe aux affaires sociales.

Présents : Sylvie Chatellier, Marie-Jeanne Bouet, Élisabeth Chéreau, Marie- Jeanne Caillé, Jean Yves Gauvrit, Marie Thé Laine, Françoise Ménard.

Absents excusés : Sylvie Saget-Soulard, Hélène Quéméré, Pascal Bouton, Servane Chesneau, Jean-Marc Peignen, Richard Lopez, Stéphane Entème, Benoit Couteau

Pouvoirs : Benoit Couteau a laissé une procuration de vote à Sylvie Chatellier

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2025-09-23-004 – Approbation du règlement intérieur du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles régissant l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du Centre Communal D'Action Sociale

Vu l'article R.123-19 du code de l'Action Sociale et des Familles précisant que le conseil d'administration établit son règlement intérieur

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur existant et de l'adapter au fonctionnement du CCAS de la commune

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité

- Décide d'abroger l'ancien règlement intérieur du CCAS qui datait de 2008
- Décide d'approuver le nouveau règlement du CCAS annexé à la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Françoise MÉNARD



Registre certifié conforme,

Le Maire
Stéphane ENTÈME